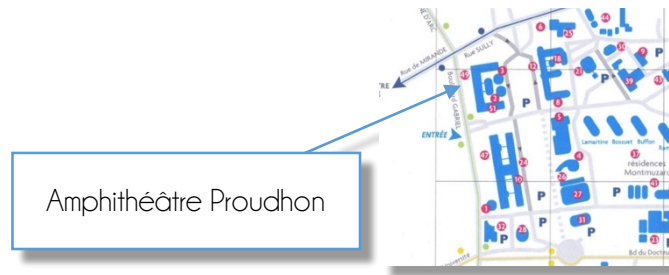


La « masse de contentieux » désigne l'accumulation des demandes qui entraîne un encombrement significatif des tribunaux.

Le « contentieux de masse » peut se définir comme un afflux de demandes en justice présentant à juger des moyens quasiment identiques, dans un intervalle de temps relativement restreint.

Dans les deux cas, les juridictions civiles, pénales ou administratives se trouvent confrontées au défi d'un traitement efficient de chaque demande. Ces défis peuvent aboutir notamment à la mise en place de stratégies de contournement, voire de phénomènes plus radicaux de déplacement du centre de responsabilité ou de périmètre de la loi.

Plan d'accès :



Modalités :

150€ / personne pour 8 heures validées pour la formation des avocats

50€ / personne pour les jeunes avocats (- de 3 ans)

30€ / personne pour le cocktail déjeunatoire

Gratuit pour les universitaires et les étudiants

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de l'association Processualis

Organisateurs :

Association Processualis

Faculté de Droit et de Sciences Economique et Politique de Dijon

4 Boulevard Gabriel 21000 Dijon

procesualis@gmail.com

Co-directeurs du master

Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Stéphanie GRAYOT-DIRX, Professeur à l'Université de Bourgogne

Nos partenaires :



12ème Colloque
Organisé par le Master II Droit Processuel



LE DÉFI DE
LA JUSTICE DU
XXIÈME SIÈCLE

CONTENTIEUX DE MASSE

ET

MASSE DES CONTENTIEUX



Sous la présidence de

Renaud DENOIX DE SAINT-MARC, Parrain de la promotion
Vice-Président honoraire du Conseil d'Etat et ancien membre du Conseil constitutionnel

Sous la co-direction de
Cécile CASEAU-ROCHE,
Maître de conférences
Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Professeur
à l'Université de Bourgogne
Franche-Comté

Vendredi 10 Février 2017

De 8h30 à 17h30

**UFR Droit et Sciences
Economique et Politique**

Amphithéâtre Proudhon
4 Boulevard Gabriel, 21000 DIJON

Validation de 8h de formation pour les avocats

8h00 Accueil, café

8h45 Ouverture

Alain Bonnin, *Président de l'Université de Bourgogne*

Vincent Thomas, *Doyen de l'UFR Droit, Sciences économique et politique*

9h00 Allocution d'ouverture par le Président de séance

Renaud Denoix de Saint-Marc, *Vice-président honoraire du Conseil d'État et ancien membre du Conseil constitutionnel, parrain de la promotion*

1^{ère} table ronde – Les juridictions administratives

9h30 – 10h15 : Masse de contentieux et contentieux de masse : quel traitement par les juridictions administratives ?

Yan Laidié, *Professeur à l'Université de Bourgogne*

Olivier Lemaire, *Rapporteur public près la cour administrative d'appel de Paris*

Vincent Corneloup, *Avocat au barreau de Dijon*

10h15 : Dialogue avec la salle - Pause

2^{ème} table ronde – Les juridictions pénales

10h45 – 11h30 : Masse de contentieux et contentieux de masse : quel traitement par les juridictions pénales ?

Jean-Marie Beney, *Procureur général près la Cour d'appel de Metz, Professeur associé à l'Université de Bourgogne*

Marie-Christine Tarrare, *Procureur de la République près le TGI de Dijon*

Michel Véron, *Professeur, Doyen Honoraire à l'Université de Villataneuse (Paris X)*

Samuel Estève, *Avocat au barreau de Dijon*

Jean-Robert Bauquis, *Général de gendarmerie*

11h30 : Dialogue avec la salle

11h50 : Film « Procedural Wars – La justice du XXI^{ème} siècle »
Les étudiants du Master II Droit Processuel

12h – 13h30 : Cocktail déjeunatoire

13h30 : Café gourmand servi en amphithéâtre

14h00 – 14h15 : Le rôle du Premier Président dans la gestion des contentieux par la cour d'appel

Jean-Michel Malatras, *Premier Président de la Cour d'appel de Dijon*

14h15 – 14h30 : La modélisation des conclusions

David Fouchard, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Dijon*

3^{ème} table ronde – Les juridictions civiles

14h30 – 14h45 : Traitement par les juridictions civiles de droit commun de 1^{ère} instance

Natalie Fricéro, *Professeur à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis*

14h45 – 15h30 : Quel traitement par les juridictions sociales ?

Alain Lacabarats, *Président de chambre à la Cour de cassation, maintenu en activité de service*

Romain Cluzeau, *Avocat au barreau de Dijon*

Cécile Caseau-Roche, *Maître de conférences, Co Directeur du Master*

Nicolas Gerbay, *Maître de conférences à l'Université de Bourgogne*

15h30-16h15 : Quel traitement par les juridictions familiales ?

Géraldine Maugain, *Maître de conférences à l'Université de Bourgogne*

Bruno Laplane, *Président du TGI de Dijon*

Agnès Ravat-Sandre, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Chalon sur Saône*

16h15 : Dialogue avec la salle

16h30 : Conclusion

Georges Bolard, *Professeur émérite à l'Université de Bourgogne*